

## FICHE DE COMMUNICATION DU PROGRAMME<sup>1</sup>

<b>Nom de l'association</b>	Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural (GRDR- Migration, Citoyenneté, Développement)
<b>Site internet</b>	<a href="http://www.grdr.org">www.grdr.org</a>

<b>Intitulé de l'opération</b>	<b>Développement durable des zones littorales (Sénégal, Guinée Bissau, Guinée) : vers une gouvernance citoyenne des territoires.</b>
<b>Lieux d'intervention</b>	Sénégal (régions de Sédhiou et Ziguinchor), Guinée Bissau (régions de Oïo et Cacheu), Guinée (région de Boké) et France.
<b>Type de programme</b>	Convention programme
<b>Thématiques</b>	Gouvernance territoriale, biodiversité et développement économique local

<b>Partenaires du projet</b>	<p><b>1- Organisations de la société civile :</b> ONG locales (IDEE Casamance, CONGAI) et internationales (Univers-sel, IPADE), organisations paysannes (CRCR Casamance), associations d'usagers des ressources naturelles, associations de ressortissants (ADPE, FACE, UAME) ;</p> <p><b>2- Collectivités territoriales :</b> Conseils Régionaux de Sédhiou et Ziguinchor, gouvernorats de Cacheu et Oïo et leurs partenaires de coopérations ;</p> <p><b>3- Structures de recherche- développement :</b> Université de Ziguinchor et IRD Dakar.</p>
------------------------------	---

### **Résumé du programme**

Ce programme porte principalement sur les espaces littoraux (hors aires protégées) et en particulier sur les écosystèmes de mangrove. Il repose sur l'hypothèse qu'exploitation économique des ressources naturelles et préservation de la biodiversité sont conciliables. Il s'appuie sur une analyse des dynamiques territoriales et sur la promotion d'un dialogue entre citoyens, usagers des ressources naturelles, autorités locales et nationales, pour **aboutir à des règles concertées de gouvernance des zones littorales et en particulier des ressources naturelles. Il vise plus largement à garantir les conditions de la participation de la société civile locale dans la gouvernance territoriale et à renforcer les capacités d'analyse et de plaidoyer des acteurs locaux.**

Ce programme doit contribuer à encourager les logiques de coopération territoriale en matière de gestion de la biodiversité, renforcer les maîtrises d'ouvrage locales et ce faisant la crédibilité des collectivités locales en tant qu'acteurs de la gestion de la biodiversité. Il appuie des dynamiques « d'entrepreneuriat vert » et vise à augmenter les revenus des groupes défavorisés (femmes et jeunes en particulier).

Il se veut complémentaire de projets déjà existants, dont les moyens vont prioritairement à la création d'aires protégées créées à partir d'initiatives extérieures. Il porte sur 5 000 km<sup>2</sup> (500 000ha) et concerne directement 60 000 habitants.

<sup>1</sup> Cette fiche de communication sera celle validée par les ONG lors de la signature de la convention, et mise en ligne sur le site de l'AFD dans le cadre de sa politique de transparence (1 à 2 pages maximum).

Objectif(s) global(aux) :

**Objectif global 1 :** Les processus de prise de décisions dans la gestion des écosystèmes en zone littorale évoluent dans une perspective de développement durable et de résilience face au changement climatique;

**Objectif global 2 :** Une croissance durable, alliant efficacité économique, renforcement du capital humain et institutionnel et respect des équilibres environnementaux, est impulsée au profit des populations les plus vulnérables des espaces littoraux;

**Objectif global 3 :** Les politiques publiques nationales intègrent les principes du développement durable et la tendance actuelle à la perte des ressources environnementales est inversée (OMD 7, cible 9)

Objectif spécifique :

Les conditions et modalités d'un dialogue politique équilibré entre société civile et autorités sont identifiées dans des territoires pilotes au Sénégal, en Guinée Bissau et en Guinée. Elles permettent l'émergence de politiques publiques et de pratiques favorables à un développement local équitable et à une gestion durable des écosystèmes du littoral.

Résultats et activités prévus :

**Résultat 1 : Les autorités, la société civile locale et les usagers des ressources naturelles partagent et analysent les données et dynamiques des territoires sur le temps long. Ils maîtrisent les enjeux de la sauvegarde de leur patrimoine.**

A1.1 : Choix concerté et réfléchi de 8 sites pilotes;

A1.2 : Elaboration de monographies territoriales (sites pilotes) ;

A1.3 : Analyse prospective systémique des dynamiques territoriales et études thématiques (démographie, économie, gouvernance, climat des territoires, mutations de la mangrove) : co-production d'une situation de référence ;

A1.4 : Etude d'impact des projets de développement conduits depuis 50 ans ;

A 1.5 : Analyse transversale et concertée des politiques publiques et des pratiques.

**Résultat 2 : Les autorités, la société civile locale et les usagers des ressources naturelles mettent en œuvre des actions de développement local durable, valorisent les services issus des mangroves, préservent la biodiversité et les écosystèmes tout en augmentant leurs revenus.**

A 2.1 : Elaboration et mise en œuvre de plans d'actions prioritaires et durables (sites pilotes) ;

A 2.2 : Elaboration et portage de Plans Territoires Climats et Biodiversité (régions);

A 2.3 : Mise en place d'un fonds régional Développement- Climat- Biodiversité cogéré par les collectivités territoriales, les autorités locales et les citoyens des espaces littoraux;

A 2.4 : Innovations techniques et institutionnelles dans la gestion et la valorisation des produits issus de la mangrove et du plateau (sites pilotes et régions);

A 2.5 : Recherche-action sur mangrove et séquestration de CO<sub>2</sub> ;

**Résultat 3 : Les acteurs et partenaires du programme maîtrisent les références produites à travers le programme et voient leur capacité de plaidoyer renforcées.**

A 3.1 : Appui à l'émergence et à l'animation de cadre de concertation régionaux pour la gestion de la biodiversité et des ressources naturelles ;

A 3.2 : Production de supports cartographiques et d'un atlas pour l'analyse des dynamiques territoriales ;

A 3.3 : Elaboration de guides méthodologiques pour les collectivités territoriales ;

A 3.4 : Organisation d'un forum sous régional : « Economie et gouvernance de la biodiversité »;

A 3.5 : Campagnes d'éducation à l'environnement (Afrique et France) ;

A 3.6 : Production d'un documentaire: "Gouvernance citoyenne et usages durables de la mangrove".

A 3.7: Missions de plaidoyer.

<b>Groupe(s) cible(s)</b>	Autorités en charge de la gouvernance aux différentes échelles, citoyens des territoires, organisations de la société civile locale, associations d'usagers des ressources naturelles, établissements scolaires, structures de gestion d'aires protégées, services techniques de l'Etat, collectivités locales françaises, ministères.
<b>Durée totale du programme</b>	<b>Quatre ans</b>